

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre MOLES, Maire.

Présents : P. MOLES – MJ. BOUYSSSET - M. LECRU – N. BLADOU – L. LACATON – G. ORLIAC – J. CHASTANET - S. MOUSSIE - V. MIELVAQUE - V. FAURE

Excusés : F. GERVOSON donne pouvoir à V. MIELVAQUE
N. ROSSETTO donne pouvoir à M. LECRU
MA DELSOL donne pouvoir à MJ. BOUYSSSET
F. DORLEANS donne pouvoir à N. BLADOU
C. BESSONIE

Date de convocation : 15/03/2018.
Secrétaire de séance : Sandrine MOUSSIE

Objet : Tarifs de l'eau 2018
DE_22032018_05

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs de l'eau distribuée en régie, avec effet au 1^{er} janvier 2018 :
 - o Abonnement : 40,00€ (40,00€ en 2017),
 - o Renforcement : 6.33€ TTC (6.33€ en 2017),
 - o Prix du m³ : 0,95€ (0,95€ en 2017).

Cette décision peut faire l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.

Pour extrait certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Pierre MOLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214600389-20180322-de_22032018_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

